

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/09/2017

Dossier complet le :

27/09/2017.

N° d'enregistrement :

2017-005558

1. Intitulé du projet

Remise à l'état d'origine d'un bâtiment suite à son effondrement partiel

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI Les Clos de Paulilles

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. LAVAIL Lionel, Gérant

RCS / SIRET

4	4	2	0	2	3	1	5	6				
---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--

Forme juridique

SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2 et au 4 du R. 121-5 du code de l'urbanisme.	Le projet se situe au sein de l'espace remarquable de l'Anse de Paulilles, d'après le PLU de Port-Vendres. Il est à ce titre soumis à la procédure au cas par cas.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La rénovation du bâtiment prévoyait la transformation d'une toiture sans modifier la hauteur du faîtage, la modification de percements et l'ouverture d'un passage dans le caveau existant sur le patio.

Les travaux étaient autorisés conformément à la DP 66148 15 A0068.

Malheureusement lors des travaux une partie du bâtiment s'est effondrée, ce qui n'aurait pas porté à conséquence dans un autre contexte.

Aujourd'hui pour être conforme à l'article L111-15 du code de l'urbanisme "lorsque un bâtiment régulièrement édifié vient à être détruit ou démoli, sa reconstruction à l'identique est autorisée dans un délai de 10 ans nonobstant toute disposition d'urbanisme contraire"

nous devons donc demander l'autorisation de qui est l'objet de ce nouveau permis de construire.

NOTICE EXPLICATIVE

4.2 Objectifs du projet

La rénovation d'un bâtiment prévoyait la transformation d'une toiture une pente en deux pentes sans modifier la hauteur du faîtage, la modification de percements et l'ouverture d'un passage dans le caveau existant sur le patio.

Les travaux étaient autorisés conformément à la DP 66148 15 A0068.

Cependant, lors des travaux, une partie du bâtiment s'est effondrée, ce qui n'aurait pas porté à conséquence dans un autre contexte.

Aujourd'hui, comme le dispose l'article L111-15 du code de l'urbanisme "lorsque un bâtiment régulièrement édifié vient à être détruit ou démoli, sa reconstruction à l'identique est autorisée dans un délai de 10 ans nonobstant toute disposition d'urbanisme contraire", ce qui est permis ici d'envisager la réédification du bâtiment., objet de ce présent dossier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La reconstruction du bâtiment va consister :

- dans un premier temps à la libération des emprises nécessaires à sa réalisation (gravats, déchets non encore évacués)
- à la construction effective du bâtiment.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, le bâtiment servira de sanitaire (identique à l'original).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au passage en commission des sites et des paysages (CDNPS), en raison de son insertion au sein d'un site classé.

Le site est concerné par l'archéologie préventive car situé en zone de présomption de prescription archéologique.

Il est également soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface construite..... :	56 m ²
Faitage h..... :	3,74 m
Longueur..... :	12,35 m
Largeur moyenne..... :	4,5 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Baie de Paulilles
66660 Port-Vendres
Parcelle cadastrale :
AL 264

Coordonnées géographiques¹

Long. 03° 07' 19" E Lat. 42° 30' 20" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Port Vendres

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Il s'agit de la reconstruction d'un bâtiment effondré par accident lors de travaux de modification de sa toiture.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de lotissement est situé au sein de la ZNIEFF de type II : Versants littoraux et côte rocheuse des Albères (6623-0000)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Port-Vendres
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Port-Vendres possède un PPRNP. Le projet se situe en dehors des zonages identifiés comme à risque (zones bleues et rouges où l'urbanisation est contrainte).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base de données BASOL mentionne un seul site sur la commune de Port-Vendres : l'ancienne Dynamiterie de Paulilles qui a fait l'objet d'une décontamination de 1984 à 1986. Seuls les travaux sur site sont soumis à prescription (utilisation d'engins commandés à distance). Le site est distant de plus de 400 m du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein du site classé du "Cap Béar, ses abords et le Domaine Public Maritime", code SC1978090401.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé au sein d'un zonage du réseau NATURA 2000 en bordure du SIC n° FR9101481 - Côte des rocheuse Albères Et à proximité immédiate des zonages suivants : - la ZPS n°FR9112034 - Cap Béar Cap Cerbère - le SIC n°FR9101482 - Posidonies de la Côte des Albères.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La petite taille du projet, consistant en la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit en phase travaux, n'est pas de nature à porter des impacts sur la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de la nature du projet et de sa très faible superficie, aucune incidence sur ces zones ou les espèces inscrites au FSD de ces zones n'est à relever.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de la nature du projet et de sa très faible superficie, aucune incidence sur ces zones.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'installe sur une zone rudérale.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques suivants : - Séisme : Zone de sismicité 3 - PPRI : Le projet se situe en dehors du zonage identifié. - Inondation : par submersion marine, selon le PGRI : TRI de Perpignan - Saint Cyprien : le projet jouxte la limite de la crue de faible probabilité.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors phase travaux, aucun trafic n'est engendré.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Hors phase travaux, aucune source de bruit n'est émise

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors phase travaux, aucune odeur n'est engendrée
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de voisinage direct.</p> <p>En phase exploitation, le projet n'engendre pas de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'émissions lumineuses.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase de chantier, la circulation des engins peut générer des poussières et leur fonctionnement sera source de rejets polluants. Ces rejets sont peu évitables, temporaires et non notables pour l'environnement.</p> <p>Pas d'impact en phase exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet pourra engendrer des rejets liquides en fonction des équipements installés (sanitaires). Une installation de traitement autonome d'assainissement est déjà présente.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des déchets seront traités par une unité autonome d'assainissement.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment sera identique à celui présent initialement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le territoire de Port-Vendres est concerné par le projet de rectification des virages et sécurisation de la RD914 allant de Port-Vendres à Cerbère. La superficie du projet n'entraîne pas d'effets cumulés significatifs, le projet faisant objet du dossier ne concernant qu'un parking de stockage d'engins agricoles. Les travaux concernant la RD914 sont favorables à terme car ceux-ci sécurisent les dessertes et la circulation globale.

Deux autres projets sont soumis au cas par cas concernant le domaine du Clos de Paulilles, il s'agit d'un projet de gîtes ruraux et d'une plateforme vigneronne, soumis au cas par cas. Leur surface cumulée reste très faible. En outre, le projet objet de ce dossier n'augmente pas la surface construite.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La taille du projet n'engendre pas d'impact notable sur l'environnement humain, la faune ou la flore.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact pour les raisons suivantes :

- le projet est de faible superficie et d'impact pouvant être qualifié de nul sur l'environnement ;
- le projet n'impacte pas les zonages identifiés à proximité ou sur lequel il est présent au vu du milieu d'intervention (zone de stockage des engins) et les espèces pour lesquels ils sont classés ;
- l'ensemble des risques et enjeux pour la population identifiés par le PLU ou les plans d'ensemble sont évités par le projet ;
- le projet consiste en la reconstruction à l'identique d'un bâtiment effondré.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 2 : Cartographie : Annexe obligatoire 2 : Localisation géographique au 1/16000 Carte de risque du TRI de Perpignan – Saint-Cyprien. Secteur 1 Plan d'ensemble au 1/1250 Annexe obligatoire 4 : Plan de masse du projet au 1/500 Annexe obligatoire 5 : Plan des abords au 1/1500 Annexe obligatoire 6 : Extrait PLU légendé de Port-Vendres au droit du projet (incluant zonage NAT2000)
Annexe 3 : Annexe obligatoire 3 : Reportage photographique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Perpignan

le, 26/09/2017

Signature

 **LIONEL LAVAL**